

VILLE DE NEUFCHATEAU

AVIS

Le Collège Communal porte à la connaissance de la population la délibération prise par le Conseil Communal du 13/11/2017 relative à l'objet repris ci-dessous.

Cette délibération peut être consultée au secrétariat communal, Grand-Place 1 à Neufchâteau, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

***Modification du règlement relatif à l'intervention communale
pour les utilisateur du Centre du Lac***

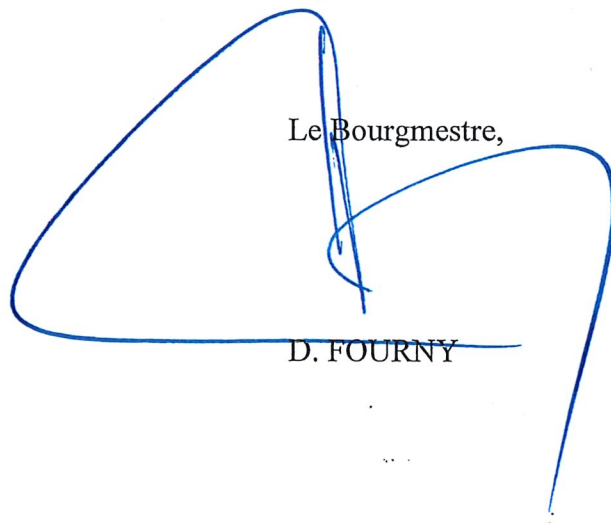
A Neufchâteau, le 30/11/2017

Le Directeur Général,



J-Y DUTHOIT

Le Bourgmestre,



D. FOURNY